



Generali
Segment Entreprise Dommages
75456 Paris Cedex 09

Votre courtier : (006766)
SARL PETIT & ASSOCIES
22BIS RUE TRISTAN BERNARD
B.P. 888
26026 BESANCON CEDEX
Tél. : 03 81 80 38 94
E-mail : jeremy.petit@cabinetpetit.fr

Votre Espace client
www.monespace.generali.fr
Personnel, sécurisé et disponible 24 h/24

Votre contrat GENERALI
PROTECTION NUMERIQUE
n° AT 654 093

ARS
CHEMIN DES TILLES
25870 CHATILLON LE DUC

Attestation d'assurance

Paris, le 11 décembre 2024

Generali lard atteste que, par le contrat GENERALI PROTECTION NUMERIQUE en référence :

ARS
CHEMIN DES TILLES
25870 CHATILLON LE DUC

dispose des garanties suivantes :

GARANTIES	MONTANTS MAXIMUM DES GARANTIES	FRANCHISES
Dommages et Pertes		
Tous dommages	1 000 000 € par année d'assurance	Néant
Dont :		
• Frais d'expertise informatique	Souscrit	
• Frais de reconstitution de données	Souscrit	
• Frais de notification	Souscrit	
• Frais de monitoring	Souscrit	
• Frais en cas d'atteinte à la réputation	Souscrit	
• Frais en cas de tentative de cyber-extorsion	Souscrit	
• Pertes d'exploitation et/ou Frais supplémentaires	Souscrit	16 Heures ouvrées par sinistre





GARANTIES	MONTANTS MAXIMUM DES GARANTIES	FRANCHISES
Dommages et Pertes suite fraude		
Pack Fraude		
Dont :		
• Fraude Telephonique Fraude Informatique	25 000,00 € par année d'assurance	Néant
• Usurpation d'identite	100 000 € par année d'assurance	Néant - Seuil intervention: 5 000 EUR
Responsabilité Civile		
Tous dommages	1 000 000 € par année d'assurance	3 000 EUR par sinistre
Dont :		
• Atteinte aux donnees et au systeme informatique	Souscrit	
• Enquete reglementaire / administrative	Souscrit	
• Publication numerique	Souscrit	

La présente attestation est valable du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 sous réserve que le contrat ne soit pas modifié, suspendu, résilié ou annulé pour quelque cause que ce soit pendant cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations